

Le **lundi 16 septembre 2019**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 septembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

Présents :

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARREE, Xavier SALIOT, Marie-Claude HELSENS (à compter de 20H09), Patrick LE GUYADER, Karine PIQUET, Adjointes,
Marcel RAPINEL, Gilles BRIZAY, Dany FRATTINI, Joëlle DEBROISE, Emmanuel CASADO, Dominique SÉVIN, Anne ROBLIN, Brice BELLONCLE, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Benoît FOUCHER, Frédérique SÈVES-QUERRÉ, Valérie LOUAZEL, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Sébastien COQUELIN à Karine PIQUET
David FROGER à Marcel RAPINEL
Maud DESCHAMPS à Dany FRATTINI
Elodie ROUL à Marie-Claude HELSENS

Emma LAMOUREUX à Louis HUBERT
Stéphane LENFANT à Benoît FOUCHER
André GUEDE à Valérie LOUAZEL
Karen FEVRIER à Stéphanie BOURDAIS-GRELIER

Absents excusés :

Cécile PLANCHAIS, Michel ROZE

Secrétaire de séance : Louis HUBERT

Assiste également à la séance : Erwan MANGARD, directeur général des services

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents lors de la séance,

- APPROUVE le procès-verbal de la réunion du lundi 8 juillet 2019.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

AFFAIRES GENERALES

- Information sur les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

INTERCOMMUNALITE

1. Présentation du rapport d'activité du Pays de Châteaugiron Communauté

URBANISME / FONCIER

2. Désaffectation et déclassement de la salle La Parenthèse avant cession
3. ZA LA RIVIERE : acquisition tronçon-Sud de l'Impasse du Ruisseau – Propriété conjoints NEVEU-NOBLET

COMMANDE PUBLIQUE

4. Impasse Maurice Audrain : avenant au marché de travaux
5. Vestiaires sportifs stade Paul Ricard : attribution du marché de travaux – Lot 6 : Serrurerie
6. Réfection des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis Pétri : attribution du marché de travaux
7. Aménagement de l'avenue Général de Gaulle : attribution du marché de travaux

ENFANCE JEUNESSE SPORT

8. Projet Éducatif de Territoire 2019-2023
9. Attribution de subventions : appel à projet sportif 2019

PERSONNEL

10. Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences

QUESTIONS DIVERSES

N° 2019.09.00 - Information sur décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

CONCESSIONS CIMETIERE et COLUMBARIUM				
N° Acte	Concessionnaire	Date	Durée en années	Emplacement
1666	BLIND Philippe	11/07/2019	30	G-0017
1667	DELOURMEL Bernard	15/07/2019	30	B-0132
1668	DAVY Karine	16/08/2019	30	B-0011 002
1669	DUPONT Olivier	16/08/2019	15	C1N3-2P
1670	LOTON Loïc	20/08/2019	30	C-0023
RENONCIATION A DROIT DE PREEMPTION SUR PROPRIETE				
N° Acte	VENDEUR PROPRIETE	Date	Cadastre	Surface en m ²
19P0019	PREVIT Patrice - 2, avenue du Prieuré	04/07/2019	AM 138 308, 313	4336 (*)
19P0020	MORFOUESSE Eric et Sophie - 7, rue du Champ Michel	04/07/2019	A 2617	537
19P0021	SCI LPS - Le Pâtis de la Fromière	04/07/2019	AA 222	536
19P0022	VALLEE Csts - 22, rue Laënnec	04/07/2019	AM 232	939
19P0023	DESHAYES Monique - 11, av. du Général de Gaulle	04/07/2019	AD 115	1360
19P0024	LUCIEN Dominique et Jocelyne - 24, av. du Gal de Gaulle	04/07/2019	AC 524	151
19P0025	LAURENT Olivier et Fabienne - 1, rue des Glenan	04/7/20019	AB 442	508
19P0027	PIOC Marie-Edith - 36/38, rue Pierre Marchand	04/07/2019	AC 182, 183, 184	1767
(*)	surface totale de la propriété cadastrale - emprise d'immeuble			
MARCHES - ACCORDS CADRES				
TYPE	CONTRACTANT OBJET	Date	Durée en années	Montant HT €
AVENANT	ERS (Melesse) - Centre-ville T3 - Rue Alexis Geffrault - Lot Réseaux souples : déplacement d'un candélabre	18/06/2019		2 444,00
MARCHE	Agence DELOURMEL (St-Aubin d'Aubigné) : Mission de maîtrise d'œuvre / étude de faisabilité : mise en accessibilité et en conformité de la salle l'Hermine	17/07/2019		6 750,00
MARCHE	COLAS (Domloup) - Mché à Cdes 2019 - Bons n° 1 à 22 : <u>Parking Brocéliande</u> (rue Alain-Fournier) : 5472,00 € - <u>Trottoir rue Lancelot</u> : 10.762,50 € - <u>Stade, allée piétonne et aire de javelot</u> : 15.603,00 € - <u>Trottoirs écoles l'Optimist et la Caravelle</u> : 20.588,00 € - <u>Place PMR avenue de Belle-Ile</u> : 685,00 € - <u>Parking rue de Comper</u> : 5.936,50 € - <u>Ralentisseur rue de Comper</u> : 3.523,00 € - <u>Parking impasse de Bradigan</u> : 3.058,80 € - <u>Reprofilage voirie "la Landelle"</u> (5.000,00 €), "les Hautes-Babinais" (27.170 €), "la Durandière" (7.510,00 €), "le Clos Saint-Pierre"/"la Garenne" (24.930,00 €), "Gosné" (19.800,00 €), "la Grange" (12.157,00 €), carrefour "Hil Baras" (7.685,00 €) - <u>Place PMR terrain de tennis</u> : 908,00 € - <u>Trottoirs</u> , rue du Colonel Rémy (14.551,00 €) et Clos Paisible (1.450,00 €) - <u>Revêtements rues Monnoyeur et Laënnec</u> : 555,00 € - <u>Point à temps</u> : 20.725,00 € - <u>Chemin Ker Julia</u> : 5.038,50 € - <u>Trottoir rue de la Richardière</u> : 5.038,50 €	16/07/2019		218 146,80

FINANCES				
ACTE	OBJET	Date		Montant HT €
DEVIS	Bouygues Energies et Services : dépose et repose candélabres rue Duguay Trouin (équipement vétuste)	11/07/2019		3 332,52
DEVIS	Bouygues Energies et Services : alimentation des réseaux des rues Fléming et Duguay Trouin par la rue Ambroise Paré	11/07/2019		6 328,30
DEVIS	ASL Dépannage : mise en place d'un éclairage LED à la salle de tennis	19/07/2019		12 554,20
DEVIS	Bouygues Energies et Services : modification du réseau éclairage public espace Nominœ	19/07/2019		4 921,84
DEVIS	Colas (Domloup) : création dalle en enrobé Nominœ pour déplacement du skatepark	25/07/2019		4 388,00

N° 2019.09.01 - INTERCOMMUNALITE : présentation du rapport d'activité du Pays de Châteaugiron Communauté pour l'année 2018

M. DENIEUL, Président du Pays de Châteaugiron Communauté, présente le bilan d'activité de l'année 2018.

Le rapport a été remis sur table lors de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2019 et était également consultable sur le site du Pays de Châteaugiron par le lien suivant :

<https://www.communaute.paysdechateaugiron.bzh/medias/2019/06/Rapport-dactivites-2018-WEB.pdf>

M. FOUCHER remercie M. DENIEUL pour la présentation du rapport. Comme l'an dernier, il regrette que ce rapport soit plus un document de communication. Proposant son analyse du dossier en s'appuyant sur les dépenses de fonctionnement par compétence et par habitant présentées au budget 2019 du Pays de Châteaugiron, il remarque sans surprise que le développement économique a constitué la dépense de fonctionnement principale de la communauté de communes avec 1,1M€ en 2018. Il en sera de même en 2019, le budget prévoyant une somme de plus de 5M€ pour l'économie, dont l'acquisition de 30 ha de terres agricoles pour le projet de parc d'activité des Portes de Bretagne à Servon-sur-Vilaine, pour un montant de plus de 3M€. Sur ce dossier, il souligne le manque de visibilité, au regard du type d'activités à accueillir, des surfaces restant à acquérir, le coût et les délais envisagés pour son aménagement. Il regrette l'absence de débat dans les communes sur l'opportunité à continuer le développement de projets aussi conséquents, condamnant une exploitation agricole, détruisant des surfaces de terres agricoles pour accueillir des entreprises en induisant un nombre de véhicules croissant et les pollutions inhérentes. Il s'interroge des études faites en ce sens et/ou du souhait du Pays de Châteaugiron d'acquérir rapidement le foncier en vue des évolutions législatives à venir. Le groupe Vivre Noyal-sur-Vilaine est fermement opposé à ce projet, l'urgence n'étant plus au développement économique mais à l'écologie. En la matière, le territoire fait figure de mauvais élève. Avec seulement 200.000 € alloués à l'environnement en 2018 en fonctionnement (250.000 € prévus en 2019), l'ambition est assez faible. Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est actuellement en cours de consultation publique et M. FOUCHER souhaiterait connaître le nombre de personnes informées de cette consultation ouverte il y a quelques jours. Il invite les élus à lire l'avis de l'autorité environnementale sur ce projet. Celui-ci indique qu'aucune action concrète concernant le monde agricole n'est envisagée dans ce PCAET malgré l'impact important sur le territoire. Si ce plan est annoncé pragmatique, M. FOUCHER estime plutôt qu'il a très peu d'ambition et a été élaboré par des élus qui n'ont pas encore vraiment pris conscience des effets du dérèglement climatique par manque d'action.

Evoquant également un autre point important de l'enjeu climatique, M. FOUCHER indique qu'il a été alloué environ 175.000 € en fonctionnement sur la thématique de la mobilité. Il juge ce montant insuffisant même si la partie investissement, plus importante, inclut notamment le développement de 3,5 km de pistes cyclables, pour un montant proche de 290.000 €. Cette portion supplémentaire permet d'atteindre 52 km d'aménagements cyclables réalisés depuis 2011. Même si ces réalisations sont louables, on est encore loin de l'objectif des 130 km fixés pour 2019 lors de l'élaboration du plan vélo.

Concernant Noyal-sur-Vilaine, le groupe d'opposition, sans remettre en cause les aménagements réalisés, regrette que la priorité n'ait pas été mise sur les déplacements les plus importants, c'est-à-dire ceux tournés vers les communes de la métropole rennaise. Les aides de la communauté de communes pour le plan vélo pourraient encourager la création de tels aménagements. Ce cas de figure ne semble pas envisagé, les crédits pour le plan vélo semblant plutôt être proposés à la baisse en 2020 et 2021.

Concernant les transports en commun, M. FOUCHER fait part du peu d'évolution sur 2018 et les années précédentes. Le territoire ayant le potentiel financier le plus important d'Ille-et-Vilaine, il estime illogique d'avoir un service de bus inadapté à la continuité avec la métropole rennaise, le service proposé étant coûteux pour les usagers.

Sur ce thème, M. FOUCHER demande si les conclusions de l'étude lancée seront connues avant les municipales estimant que ce sera un des enjeux de la prochaine mandature. Evoquant également l'enquête mise en ligne pour mieux connaître les besoins pratiques et les souhaits des habitants, il rappelle que le Pays de Châteaugiron avait déjà proposé un questionnaire similaire en 2016 et doute de l'utilité de ce dernier. Pour son groupe, il est nécessaire de développer les mobilités douces, le covoiturage et les transports en commun et les rendre plus compétitifs. Les besoins et les attentes sont connus, la question porte plutôt sur le financement. M. FOUCHER interroge ainsi M. DENIEUL sur la mise en place d'un versement mobilité sur le territoire.

M. FOUCHER indique que le groupe Vivre Noyal votera contre le rapport. Il n'approuve pas les choix politiques de la communauté de communes et regrette le manque de transparence et de précision du document.

M. DENIEUL apporte des précisions sur les sujets lui paraissant importants :

- Le rapport d'activité est consultable sur le site Internet et la communauté de communes n'a jamais refusé de donner des informations aux élus travaillant dans les commissions. Il n'y a pas de volonté de masquer la réalité des choses. Le rapport ne reprend et ne peut reprendre que les grandes masses. Le bureau souhaite réfléchir au fonctionnement de l'intercommunalité, l'idée étant que les commissions communautaires soient plus ouvertes aux élus communaux pour permettre leur implication au travers du travail de ces commissions.

- L'économie est effectivement un budget important de l'intercommunalité. Le territoire du Pays de Châteaugiron est sur l'axe Rennes-Paris, prioritaire au développement, puisque porte d'entrée sur la Bretagne. Si l'on considère l'angle environnemental, on a la problématique d'être au bord d'un grand axe et c'est assez compliqué, mais d'un autre côté on a une dynamique économique intéressante.

- Sur le PAPB, on répond d'abord à une demande de développement. En Ille-et-Vilaine (cf. Ouest-France du jour), on accueille 10.000 habitants tous les ans sur le département. On a la chance d'être sur un secteur où la demande est relativement importante et on ne peut pas répondre à tous les projets d'entreprises. La volonté est de ne mettre à l'urbanisation que des terrains qui ont un potentiel urbanisable assez rapide, contrairement à d'autres territoires qui vont viabiliser des secteurs où il n'y a pas d'entreprises. On constate dans des territoires assez proches, des secteurs urbanisés non aménagés, les entreprises ne voulant tout simplement pas y aller.

Au niveau du Pays de Châteaugiron, le secteur de Servon-sur-Vilaine avait été repéré et fléché par la commune depuis plusieurs années comme potentiel de développement. S'il est vrai qu'il y a toujours un impact sur l'activité agricole, l'objectif a été de le limiter au maximum en matière de foncier mais aussi pour les habitants qui s'y trouvent.

- La problématique du développement durable est intégrée dans tous les secteurs d'activités et il est difficile de voir réellement l'investissement sur cette thématique ; c'est très compliqué à chiffrer. Au niveau du Pays de Châteaugiron, il a été décidé d'inclure le développement durable dans toutes les politiques pour qu'il soit intégré dans chacune des décisions publiques.

- Tel qu'évoqué par les services de l'Etat très récemment, peu de territoires ont écrit un PCAET. Sa légitimité au niveau du territoire interroge mais c'est la loi. Ce PCAET permet d'avoir un certain nombre de chiffres représentant la réalité sur notre territoire. Ainsi, l'impact de l'émission de gaz à effet de serre quand vous êtes en bord d'une 4 voies, sur un secteur parmi les plus gros bassins de production agricole européens ressort de façon évidente.

Le PCAET au regard de l'agriculture, proposera des actions très concrètes pour pouvoir jauger ce qui est bon ou pas en matière de modèle agricole. Techniquement, ce sont des études compliquées, lourdes que l'on doit mener en partenariat, non pas à l'échelle de notre territoire, mais avec les chambres régionales d'agriculture, l'ensemble des partenaires des industries agro-alimentaires qui travaillent aussi sur ces données-là. Il y a nécessité à avancer sur des bases scientifiques, pas uniquement sur des politiques de communication. Il va donc être proposé, et les services de l'Etat sont plutôt intéressés, de travailler en partenariat avec les institutions, et notamment les institutions agricoles, pour étudier à partir du plan fait, les évolutions possibles. Les critères d'appréciation ne sont pas complètement établis et ne sont pas toujours simples à établir, mais on s'est engagé à travailler là-dessus.

- Sur la mobilité et notamment les plans vélos, il y a déjà des échanges avec les villes de Cesson-Sévigné et Chantepie et la commune de Nouvoitou pour étudier l'interconnexion avec la métropole. L'étude de mobilité avec la Région se poursuit et en est à la phase des scénarii. Les scénarii qui vont être proposés ne sont pas simples, sinon les problèmes seraient réglés depuis longtemps. Il va falloir travailler notamment avec la Région, parce qu'à l'échelle du Pays de Rennes, on voit bien qu'il n'y a pas que sur le Pays de Châteaugiron que ça ne fonctionne pas. Même sur d'autres communes de la Métropole disposant d'un service de bus, on s'aperçoit que pour les déplacements domicile / travail il est peu utilisé en dehors de l'intra rocade. Cette étude de mobilité est très intéressante parce qu'elle permet de mettre en discussion, la métropole, la région,... La loi mobilité va faire bouger les choses. Il est difficile de dire aujourd'hui de quelle façon sera traité le versement transport dans ce cadre. L'enquête faite au niveau du Pays de Châteaugiron avec le cabinet MOBILIS vient en complément pour essayer d'affiner. La communication doit peut-être être revue, mais il y a eu publication sur les sites Internet de la communauté de communes et des communes. Il y aura des ateliers dans toutes les communes. La mobilité est un dossier compliqué et contraignant mais c'est surtout un accompagnement dans les changements de pratiques.

On peut avoir des divergences de vues sur la façon de faire, mais on essaye d'être à l'écoute et de gérer le dossier en prenant en compte l'intégralité des contextes et des périmètres dans lesquels nous sommes parce que le Pays de Châteaugiron est bloqué entre deux mastodontes : Rennes Métropole et Vitry agglomération.

Vitré a aujourd'hui la compétence transports et n'a pas réglé tous les soucis en prenant cette compétence parce qu'il y a aussi des problématiques de déplacements vers Rennes. Par contre on voit que sur Noyal-sur-Vilaine notamment et Servon-sur-Vilaine, la ligne SNCF permet de vrais changements de comportements. Les premiers retours d'étude montrent que la notion du temps de transport joue énormément sur le changement de pratiques des usagers. Le Pays de Châteaugiron travaillera jusqu'à la fin du mandat, quelle que soit l'avancée du dossier à l'échéance des municipales. La Région n'a pas cette contrainte, elle l'a bien indiqué.

Mme BOURDAIS-GRELIER constatant la diminution du nombre d'assistantes maternelles du fait d'arrêts d'activité ou de départs en retraite s'interroge, du fait de l'augmentation de la population, sur la création future d'une nouvelle crèche ou structure intercommunale.

M. DENIEUL confirme la réflexion en cours sur ce point avec des porteurs de projets. Le phénomène micro-crèche se développe sur la base d'initiatives privées. Il y en a sur Noyal-sur-Vilaine, sur Châteaugiron,... Ces structures viennent en complément des assistantes maternelles et des structures d'accueil du territoire. La réflexion porte aussi sur l'accueil collectif avec les entreprises, la loi leur permettant d'avoir la possibilité d'accompagner ce type de projets. Une solution est à trouver pour augmenter la capacité d'accueil et répondre à la demande des familles, toujours nombreuses sur la liste d'attente des crèches intercommunales. Le Pays de Châteaugiron a accompagné techniquement des projets de MAM (Maisons d'Assistantes Maternelles). C'est une nouvelle façon de travailler des assistantes maternelles qui se regroupent sur un même lieu. Le statut des assistantes maternelles est très particulier et les collectivités ne peuvent pas actuellement aider financièrement ces MAM. Par contre, il est possible, avec les porteurs de projet et le Département qui suit ces dossiers, de les aider à trouver des structures et dynamiser les vocations. Il y a effectivement un vrai besoin de créer de nouvelles places, soit dans nos structures existantes, soit sur de nouvelles structures qui pourraient être aussi en partenariat avec les entreprises qui sont intéressées par ce modèle-là.

Sur la problématique des coûts, M. DENIEUL confirme que le reste à charge des familles est différent suivant les structures, mais que les écarts ne sont pas énormes. On essaye de travailler sur les deux publics pour ne pas déstabiliser le tissu qui est en place. Les entreprises peuvent aujourd'hui, par des mesures fiscales, bénéficier d'avantages pour leurs salariés d'où l'intérêt de travailler avec elles. La différence financière pour les familles est liée surtout aux micro-crèches d'initiative privée mais celles-ci répondent souvent à des problèmes d'horaires atypiques ne pouvant pas être gérés sur de l'accueil collectif.

Mme LOUAZEL, en matière d'habitat, interpelle sur le nombre de logements sociaux réalisés en 2018 identique à 2017, supposant qu'il s'agit d'une erreur.

M. DENIEUL indique qu'il est possible que ce chiffre n'ait pas évolué, s'agissant de programmations pouvant être décalées. Pour exemple, Piré-Chancé a un programme de 14 logements sociaux qui aurait dû être réalisé en 2017 et est reporté chaque année. Il s'interroge de la volonté des bailleurs sociaux à venir sur le territoire. Les projets existent mais les bailleurs sociaux ne viennent pas, préférant s'inscrire sur la Métropole. Comment répondre alors à l'obligation de logement social ? Les bailleurs sociaux sont, pour certains, bien financés par les fonds publics. Il serait bien, là aussi, qu'on accepte un rééquilibrage et qu'il y ait une vraie volonté de venir sur les territoires hors métropole. L'autre problématique aujourd'hui est la vente des logements sociaux par les bailleurs, obligés par l'Etat, sans reconstruction systématique. Le territoire a la volonté d'accompagner le logement social, mais n'a pas toutes les cartes en main pour le faire. Si d'un côté on perd du logement et que l'autre on ne vient pas nous en construire, l'équation va se compliquer.

Mme LE MAIRE confirme l'interrogation sur le logement social. Noyal-sur-Vilaine va bientôt sortir 52 logements mais il a fallu un temps de travail important. La ville de Servon-sur-Vilaine, avec son programme de renouvellement urbain va également sortir du logement social. Elle rappelle que la Communauté de Communes a une action assez forte sur le logement social, puisqu'elle met 4.000 € par logement créé pour justement attirer les bailleurs sociaux dans nos communes, ce qui n'est pas évident. Beaucoup d'entre eux souhaitent rester sur la métropole. Noyal-sur-Vilaine les attirent encore à peu près mais au-delà ça devient très compliqué. La loi Elan leur donne dorénavant la possibilité de vendre les logements qu'ils souhaitent, sans demander à la commune. Pourtant, communes et intercommunalités facilitent l'accès aux terrains pour ces mêmes bailleurs sociaux en ne vendant pas au prix du marché, mais généralement deux tiers en dessous. C'est normal pour collectivités de soutenir les projets et permettre ainsi une mixité sociale, mais si ensuite les bailleurs sociaux partent sans renouveler... Ces transactions vont se porter sur les meilleurs emplacements, en centre-ville où le prix de marché est plus important. Les parlementaires ont été interpellés à ce sujet qui n'est pas anodin.

M. FOUCHER se dit surpris que des bailleurs sociaux ne souhaitent pas s'installer sur des communes comme Châteaugiron, Noyal-sur-Vilaine ou Domloup, très proches de la métropole... On peut comprendre qu'ils n'aient pas envie d'aller très loin pour arriver à louer leurs logements. Quand il n'y a pas de transports et des distances importantes cela ne facilite pas les publics concernés.

M. DENIEUL, pour exemple, explique qu'un bailleur social est propriétaire d'une emprise foncière à Piré-Chancé depuis 20 ans et n'a rien fait. Aujourd'hui, il vend le projet à un privé qui va construire du logement locatif et va louer. L'offre de transport peut jouer mais il y a quand même un vrai souci. Les bailleurs sociaux raisonnent en valeur de logement et de revente. C'est plus facile d'investir dans des logements proches de la métropole, mais quand vous êtes un opérateur financé par des fonds du Département, il faudrait que la solidarité des territoires soit respectée.

Mme le Maire remercie M. DENIEUL de cette présentation. Il est important que ce rapport d'activité existe mais ne peut pas tout contenir. Cela donne cependant une excellente vision du fonctionnement de la communauté de communes et comment elle intervient auprès des communes. Sans l'aide de la communauté de communes, il y a beaucoup de projets que nous ne pourrions pas mener dans nos communes. Les aides via les fonds de concours ne sont pas négligeables et sont un vrai levier de développement et d'investissement pour les communes. C'est notre communauté de communes, nous sommes tous partenaires. La Communauté de Communes est au service des communes et permet une répartition sur tous les territoires en travaillant ensemble pour être plus forts. Il ne faut pas oublier qu'elle ne peut pas intervenir partout. Elle a des compétences et la première, à la base de son existence, est le développement économique. Il est logique que les investissements sur ce point soient importants. En revanche, elle a pris d'autres compétences comme la petite enfance, ce qui n'était pas une obligation. Elle nous aide aussi énormément sur le développement durable par des fonds de concours, des fonds énergétiques... Le plan vélo est un exemple concret sans lequel nos communes n'avanceraient pas aussi vite sur la mobilité douce. Je rappelle que quand il y a une piste cyclable, c'est 50 % pris en charge par la Communauté de Communes. Mme le Maire, estime que ce plan vélo doit être maintenu et poursuivi tel qu'il est car il répond aux attentes des habitants et qu'il reste encore du travail à faire. Il répond également à une vraie prise de conscience actuelle et à un mode de changement. Sur Noyal-sur-Vilaine, les gens prennent de plus en plus les transports en commun et principalement le train. Les nouveaux noyalais accueillis récemment ont indiqué que leur choix de s'installer sur la commune est souvent lié à la présence de la gare. Ce sont des personnes qui travaillent sur Rennes. Elles bénéficient également d'un prix de l'immobilier moins cher que dans la 1^{ère} couronne rennaise.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 20 voix pour et 7 contre du groupe d'opposition,

- **APPROUVE** le rapport d'activité annuel 2018 du Pays de Châteaugiron Communauté.

N° 2019.09.02 – FONCIER : désaffectation et déclassement de la salle La Parenthèse avant cession

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

Pour rappel :

- Par décision du 12/06/2017, le conseil municipal a validé l'orientation d'une opération mixte « habitat et nouvel équipement public municipal » sur le secteur de « la Parenthèse »,
- Par décision du 17/12/2018, le conseil municipal a attribué la réalisation de l'opération au Groupe LAMOTTE, promoteur ayant satisfait au cahier des charges de consultation, à la fois sur le plan architectural, sur la typologie des logements et par sa proposition d'acquisition du foncier à 500.000 € HT et la construction d'une salle communale aménagée à 500.000 € HT.

Compte tenu de l'utilisation du bâtiment pour certaines manifestations publiques, le bien dans son ensemble est considéré comme faisant partie du domaine public communal. Il convient dès lors, préalablement à la cession :

- dans un premier temps, de constater par principe la désaffectation réelle du bâtiment, effective depuis la mi-novembre 2016 et tel qu'il l'a été rappelé régulièrement au cours des différentes séances du conseil municipal (voir CM du 17/10/2016 : première information, CM du 12/06/2017...);
- puis, de prononcer son déclassement pour qu'il entre dans le domaine privé de la commune, afin qu'il puisse être aliéné.

Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à statuer sur la vente définitive du terrain.

Actuellement, le dossier d'avant-projet est examiné par l'architecte des bâtiments de France.

M. FOUCHER s'interrogeant sur le devenir du parquet de cette salle, Mme le Maire confirme avoir pris en compte cette question formulée précédemment. Le parquet, tel que cela se faisait à l'époque de la construction, n'est pas posé mais collé sur le béton. Il est effectivement de qualité et aurait intérêt à être récupéré. Cela sera regardé précisément au moment de la démolition.

Suivant l'avis favorable unanime de la commission urbanisme réunie le 04 septembre 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation effective de « La Parenthèse », comprenant la salle principale, les salles et bâtiments annexes ainsi que les abords ;
- **CONSTATE** le déclassement du domaine public dudit bien pour qu'il relève du domaine privé communal, en vue de son aliénation.
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

N° 2019.09.03 – FONCIER - ZA LA RIVIERE : acquisition tronçon-Sud de l'Impasse du Ruisseau – Propriété consorts NEVEU-NOBLET

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

Dans le cadre du marché global de performance que le Pays de Châteaugiron Communauté a engagé pour la rénovation, la modernisation et l'entretien des zones d'activité, et concernant en particulier le projet de réfection des voies des zones d'activité de la commune, il a été décelé une anomalie sur une rue de la zone de la Rivière.

En effet, le tronçon Sud de l'Impasse du Ruisseau, bien qu'étant ouvert à la circulation automobile depuis sa création et particulièrement aux poids-lourds, est resté une portion appartenant toujours à un particulier, en l'occurrence les consorts NEVEU/NOBLET.

Afin de régulariser cette situation de propriété, il est décidé de faire l'acquisition du tronçon. Il s'agit de la parcelle AH74, d'une superficie cadastrale de 1.944 m².

Il a été convenu avec les propriétaires d'une acquisition au prix de 1.000 €. Les services de France Domaine n'émettent pas d'avis, le montant étant inférieur à 180.000 €.

Les frais de géomètre (pour le bornage) et d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Il est ici rappelé, que les voies circulant au sein des zones d'activité anciennes restent propriété de la commune, leur gestion par contre, est bien de compétence communautaire.

Suivant l'avis favorable unanime de la commission urbanisme réunie le 04 septembre 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition du foncier, constitué de la parcelle AH74, d'une superficie cadastrale de 1.944 m² au prix de 1.000 € ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition, en l'Etude de Me MENGER-BELLEC - CHATEAUGIRON, notaire des propriétaires ;
- **MANDATE** Mme le Maire ou son représentant, pour signer tous documents afférents à ce dossier.

N° 2019.09.04 - COMMANDE PUBLIQUE – Impasse Maurice Audrain : avenant au marché de travaux

Présentation : Patrick LE GUYADER

Dans le cadre des travaux de réfection de la voirie et des réseaux de l'impasse Maurice Audrain sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Infraconcept, il vous est présenté l'avenant au marché de travaux suivant :

Lot n°1 – Assainissement – Entreprise SOTRAV : Avenant n°1	
Montant du marché initial (HT)	176.162,60
Avenant n°1 :	
Travaux supplémentaires :	
- Eaux Usées : profondeur des réseaux plus importante pour éviter les réseaux gaz et télécom existants (+ 1.641,80 € HT).	+ 14.899,30 (+ 8,46 %)
- Eaux Pluviales : raccordement au réseau de réseaux non détectés initialement (+ 12.697,50 € HT).	
- Voirie : gravillonnage de voirie provisoire suite à la réalisation des travaux de réfection des conduites d'eau potable (+ 560,00 € HT).	
Montant marché après avenant (HT)	191.061,90

Si ce dossier ne semble pas le plus important s'agissant d'une impasse, Mme LE MAIRE rappelle que la rue est très ancienne (50 ans). Les réseaux avaient vraiment besoin d'une réfection pour être en conformité. Elle remercie M. GOUGEON, qui suit ce dossier, pour le travail de concertation important fait auprès des habitants qui sont informés de chaque étape. Les résidents n'avaient pas connaissance des réseaux présents en bordure de leur terrain et de leur complexité.

Sur demande de M. FOUCHER sur les aménagements de circulation prévus, M. LE GUYADER indique qu'une « écluse » en zone 20 va être mise en place pour protéger ce secteur ainsi qu'une bande pour les piétons, cette impasse étant empruntée par les enfants se rendant dans les établissements scolaires.

Mme le MAIRE précise que la concertation avec les habitants porte également sur l'implantation des arbres car nous connaissons leur importance sur le développement durable, mais les réticences sont nombreuses.

Sur avis favorable unanime de la commission de marchés réunie ce lundi 16 septembre 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant au marché de travaux précité ;
- **MANDATE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

N° 2019.09.05 – COMMANDE PUBLIQUE – Vestiaires sportifs stade Paul Ricard : attribution du marché de travaux – Lot 6 : Serrurerie

Présentation : Xavier SALIOT

Le Conseil municipal, par délibération du 1^{er} avril 2019, a attribué les lots 1 à 5 et 7 à 15 relatifs aux travaux de construction des vestiaires sportifs pour un montant total de 1.704.591,12 € HT.

Le lot 6 – Serrurerie ayant été déclaré infructueux en l'absence d'offres, une seconde consultation a été mise en ligne le 17 avril 2019 sur la plateforme Mégalis Bretagne.

La consultation a été engagée par procédure adaptée, avec une date limite de réception des offres fixée au 15 mai 2019 à 12 heures.

Deux offres ont été déposées et remises au maître d'œuvre LOUVEL pour analyse.

La commission de marchés s'est réunie ce lundi 16 septembre 2019 à 19h15 pour prendre connaissance du rapport d'analyse du maître d'œuvre et donner son avis sur l'attribution du marché de travaux du lot 6, Serrurerie.

Suivant l'avis favorable unanime de la commission de marchés réunie ce lundi 16 septembre 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux à l'entreprise SERALFER (L'Hermitage) pour un montant de 43.314,00 € HT ;
- **MANDATE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

N° 2019.09.06 – COMMANDE PUBLIQUE - Réfection des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis Pétri : attribution du marché de travaux

Présentation : Patrick LE GUYADER

Conformément au budget 2019, approuvé par le Conseil municipal le 5 mars 2019, il a été lancé une consultation des entreprises pour le renouvellement des réseaux d'eaux usées et pluviales, rue Louis Pétri.

La consultation a été engagée par procédure adaptée, avec date de mise en ligne le 20 juillet 2019 et date limite de réception des offres fixée au 9 septembre 2019 à 12 heures.

2 offres ont été déposées sur la plateforme dématérialisée Mégalis Bretagne et seront analysées par le maître d'œuvre ATEC Ouest.

La commission de marchés s'est réunie ce lundi 16 septembre 2019 à 19h15 pour prendre connaissance du rapport d'analyse du maître d'œuvre et donner son avis sur l'attribution du marché de travaux.

Suivant l'avis favorable unanime de la commission de marchés réunie ce lundi 16 septembre 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux à l'entreprise SOTRAV (Fougères) pour un montant de 213.439,95 € HT ;
- **MANDATE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous document afférents à ce dossier.

N° 2019.09.07 – COMMANDE PUBLIQUE – Aménagement de l'avenue Général de Gaulle : attribution du marché de travaux

Conformément au budget 2019, approuvé par le conseil municipal le 5 mars 2019, il a été lancé une consultation pour l'aménagement de l'entrée Est de l'avenue du Général de Gaulle (secteur 1).

La consultation a été engagée par procédure adaptée, avec date de mise en ligne le 20 juillet 2019 et date limite de réception des offres fixée au 9 septembre 2019 à 12 heures.

3 offres ont été déposées sur la plateforme dématérialisée Mégalis Bretagne et seront analysées par le maître d'œuvre ATEC Ouest.

La commission de marchés s'est réunie ce lundi 16 septembre 2019 à 19h15 pour prendre connaissance du rapport d'analyse du maître d'œuvre et donner son avis sur l'attribution du marché de travaux.

M. FOUCHER indique découvrir le dossier même si M. GUEDE l'avait étudié en commission « Travaux » et était plutôt favorable. Si globalement le projet n'apporte pas d'observations, le détail des largeurs de voirie interpelle. La bande cyclable (1,20 m) et la voie de circulation automobile (2,50 m) semblent insuffisantes. Sachant qu'un bus illenoo c'est plus de 2,50 m, il ne reste pas beaucoup de place pour le vélo qui va être coincé entre le bus et le trottoir. M. FOUCHER demande s'il est possible, en prenant sur la marge offerte par les trottoirs, d'élargir la bande cyclable à au moins 1,50 m, minimum logique, voire, idéalement, à 2 m.

M. LE GUYADER précise que cet aménagement va être limité à 30, ce qui implique que les vélos sont prioritaires sur leur bande cyclable.

Mme PIQUET estime que plus les voies seront larges, plus la vitesse sera importante.

M. FOUCHER confirme qu'il pourrait effectivement être aménagé une voie plus étroite comme sur l'avenue du Général de Gaulle mais note que cet aménagement est tout de même un peu particulier. Dans le projet présenté, s'il y a une voiture et un vélo, il n'y a aucun doute que la voiture va doubler le vélo sur l'aménagement.

Mme LE MAIRE prend note de la remarque pour étudier la possibilité de faire évoluer le projet en tenant compte de la réglementation.

M. BRIZAY s'il approuve les moyens mis en place pour réduire la vitesse dans l'agglomération, estime qu'il serait aussi intéressant d'inviter les automobilistes, notamment les routiers, à contourner le centre en mettant en place un fléchage.

Mme le Maire confirme cette proposition, pour les camions (sauf livraison), mais également pour les automobilistes. Un fléchage adapté (à étudier avec la commune de Brécé, les panneaux étant implantés sur son territoire), permettrait que de nombreuses personnes en transit passent par les zones d'activités en empruntant l'échangeur sous la rocade pour rejoindre le rond-point STG, puis la rue Monnoyeur.

Suivant l'avis favorable unanime de la commission de marchés réunie ce lundi 16 septembre 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux à l'entreprise PIGEON (Argentré-du-Plessis) pour un montant de 222.223,00 € HT ;
- **MANDATE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous document afférents à ce dossier.

N° 2019.09.08 – ENFANCE – JEUNESSE - SPORT : Projet Éducatif de Territoire 2019-2023

Présentation : Marie-Claude HELSENS

Suite à l'adoption d'un rythme scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la rentrée septembre 2018, et confirmation de ces rythmes en mars 2019 pour les 3 prochaines années scolaires, il est nécessaire d'actualiser le Projet Éducatif de Territoire (PEdT).

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Direction des services de l'éducation nationale (DSDEN) et la Direction de la cohésion sociale (DDCSPP), institutions signataires de la convention du PEdT avec la Commune, ont élaboré une trame de projet pour accompagner les collectivités dans cette démarche.

Le nouveau PEdT de la Commune de Noyal-sur-Vilaine s'est attaché à ce que chaque membre de la communauté éducative puisse apporter sa contribution aux objectifs retenus, en lien avec le diagnostic posé conjointement. 3 objectifs vont ainsi venir guider l'action des partenaires éducatifs de la commune intervenant auprès des enfants :

- Respecter et responsabiliser l'ensemble des intervenants sur le matériel et l'environnement,
- Sécuriser et rendre sereins les déplacements sur la voie publique,
- Sensibiliser largement pour un usage responsable du numérique.

Ce projet de PEdT sur 4 jours a été élaboré par le comité de pilotage qui suit ce dispositif, constitué de l'ensemble des membres de la commission enfance jeunesse, des directrices d'écoles, des représentants de parents d'élèves ainsi que d'agents des services (responsables et représentants d'agents intervenant dans les services périscolaires et extrascolaires).

Ce Comité de Pilotage s'est réuni à 4 reprises :

- jeudi 4 avril 2019 : élaboration du diagnostic partagé,
- jeudi 16 mai 2019 et lundi 3 juin 2019 : détermination des objectifs, des résultats attendus et actions envisagées,
- lundi 17 juin 2019 : lecture finale et validation collective des objectifs retenus avant transmission du document le 24 juin pour présentation en commission de conventionnement tripartite (CAF-DSDEN-DDCSPP).

Mme HELSENS remercie les membres de la commission Enfance-Jeunesse, Véronique MICOUT, les directrices d'écoles, les parents d'élèves, les responsables des services de restauration scolaire et des équipes périscolaires et extrascolaires. Des représentants de la Marelle et de l'AKOA et des agents des services ont bien voulu venir en plus des responsables pour parler de leur quotidien et rapporter aux parents présents, le déroulement d'une journée et les difficultés rencontrées. Le PEdT a été accepté en première lecture par la CAF et l'Education Nationale ce qui n'est pas le cas pour tous les dossiers. Cela montre le travail fourni par tous.

Mme LE MAIRE, s'associe aux remerciements de Mme HELSENS et la remercie également d'avoir géré ce dossier.

Mme BOURDAIS-GRELIER, sur le pilier 6, note une phrase un peu floue donnant le sentiment que la collectivité se donne le droit de ne pas accepter certains enfants, ce qui n'est pas du tout l'objectif inscrit.

Mme HELSENS indique que le document validé n'est malheureusement plus modifiable.

Après lecture de la phrase concernée : « Accueil des enfants à besoins spécifiques après échange avec la famille (possibilité d'aménagement), permettant d'accueillir effectivement des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires. Adaptation des activités proposées en fonction de l'âge des enfants », il est précisé que la mention « possibilité d'aménagement » indique au contraire de façon positive que la collectivité est ouverte à la possibilité d'aménagement.

Mme LE MAIRE indique que les partenaires, l'éducation nationale et la CAF, auraient souligné ce point s'il y avait eu une quelconque ambiguïté.

Mme HELSENS cite en exemple les travaux importants d'aménagement faits pour permettre l'intégration d'une petite fille à l'école l'Optimist.

Vu l'avis de la Commission de Conventionnement tripartite (CAF-DSDEN-DDCSPP), réunie le 5 juillet 2019, validant ce Projet Educatif de Territoire, et ce pour une durée de 4 ans, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2023,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le renouvellement du PEDT de la Ville de Noyal-sur-Vilaine pour les années scolaires 2019/2023 ;
- **APPROUVE** la convention susvisée, établie entre le Maire de la Ville de Noyal-sur-Vilaine ou son représentant, le recteur d'académie, représenté par le directeur académique des services de l'Education nationale, la Préfète d'Ille-et-Vilaine, représenté par la directrice-adjointe départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et la directrice de la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine pour les années scolaires 2019/2023 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

N° 2019.09.09 – ENFANCE – JEUNESSE - SPORT : attribution de subventions – Appel à projet sportif 2019

Présentation : Xavier SALIOT

Lors de l'adoption du budget primitif 2019, une enveloppe de 3.000 € a été prévue au titre de l'article 6574 (subvention de fonctionnement) afin d'accompagner financièrement les initiatives qui visent à promouvoir et développer la pratique du sport et de l'activité physique sur le territoire noyalais.

Afin de déterminer les projets éligibles, la commune a invité en mai 2019 les associations intéressées à candidater via un appel à projet(s).

Après analyse des projets présentés lors de la commission « Sport, Loisirs et Vie Associative » qui s'est réunie le 19 juin 2019, 3 projets ont été retenus. Les montants de subventions proposés dans ce cadre – ne pouvant excéder 50 % du coût global du projet - sont les suivants :

Association	Projet	Montant
Child'Run	Participation à la Sénégazelle 2020 (course solidaire) d'un binôme mère-fille, adhérentes de l'ACHV	325 €
Dojo Noyalais	Création d'un créneau de circuit training spécifiquement destiné au public féminin	600 €
Noyal Brécé Football Club	Ouverture d'un créneau spécifique pour les 7-14 ans présentant des troubles de l'apprentissage ou en situation de handicap mental et/ou psychique (en partenariat avec la fédération de sport adapté)	700 €
TOTAL		1.625 €

L'affectation du montant de l'enveloppe non attribuée fera l'objet d'échanges lors d'une prochaine commission sport loisirs et vie associative.

Sur question de Mme HELSENS, M. SALIOT indique que généralement et dans le cas précis des 700 € alloués au NBFC, la subvention est liée à des frais de personnel. Il est fait appel à des personnes spécialisées. Ce projet a été initié sur l'année scolaire 2018-2019 et est reconduit cette année.

La synthèse mentionnant une attribution de subvention ne pouvant excéder 50 % du coût global du projet, Mme BOURDAIS-GRELIER sollicite le pourcentage appliqué pour chaque dossier.

M. SALIOT, indique, le budget étant suffisant, que l'attribution a été faite pour tous les projets à hauteur des 50 %. Le crédit restant sera attribué par la commission qui va proposer des aménagements comme une table de ping-pong extérieure au parc de loisirs,... Quatre projets ont été présentés, mais pour un dossier, l'association n'était pas prête à lancer son projet. La commission a respecté les critères fixés (bénéfice à l'activité sportive sur une action qui ne soit pas individuelle) et a été unanime

Mme LE MAIRE estime que ce type de projet permet aux associations de sortir de leur cœur de cible et d'aller vers des secteurs où elles auraient peut-être eu quelques hésitations.

M. SALIOT indique que si la commission « Finances » accorde le même budget l'année prochaine, il n'y a pas de raison que ce système ne se prolonge pas. L'appel à projet a été fait en mai auprès de toutes les associations. C'était la première année et cela a demandé un peu de temps. L'année prochaine, elles vont pouvoir anticiper le montage de leur dossier.

Vu l'avis unanime favorable de la Commission Sports, Loisirs et Vie associative, réunie le 19 juin 2019, Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les montants de subventions proposés dans le cadre de l'appel à projet sportif 2019.

N°2019.09.10 - PERSONNEL – Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences

Présentation : Karine PIQUET

En 2018, le Conseil Municipal a décidé le renouvellement d'un poste au sein du pôle aménagement et cadre de vie (service espaces publics – espaces verts) dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences ».

L'Etat prenant en charge 60 % de la rémunération pour une base de 20 h (pour les bénéficiaires du RSA) sur une période de 1 an (base S.M.I.C.) et exonérant les charges patronales de sécurité sociale, la charge financière de la Commune reste réduite ne venant pas alourdir l'évolution des charges de personnel dans le budget communal.

Aussi, il vous est proposé de renouveler le recrutement d'une personne dans le cadre d'un emploi aidé, à raison de 35 heures par semaine (temps complet), pour renforcer l'équipe du service espaces publics – espaces verts.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter d'octobre 2019. La date précise sera fixée en fonction de l'accord et de la signature de la convention avec l'Etat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler un poste d'agent au sein du service espaces publics, tel que présenté ci-avant, dans le cadre du dispositif « CUI – PEC » ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2019.09.11 – QUESTIONS DIVERSES

1/ Renonciation DPU propriété 36/38 rue Pierre Marchand

M. FOUCHER interroge Mme le Maire sur sa renonciation au droit de préemption sur la propriété du 36/38 rue Pierre Marchand, s'agissant d'une surface de 1700 m².

Mme LE MAIRE informe d'un projet à venir qui sera mené directement par le propriétaire et pour lequel elle attend des précisions.

2/ Sens unique chemin de la Touche du Val

Mme SEVES-QUERRE indique avoir constaté la mise en place d'un sens unique (sauf engins agricoles et vélos) sur le chemin de la Touche du Val. Elle s'interroge sur les difficultés des riverains pour accéder à leur domicile, ceux-ci devant faire le tour par le Pont d'Acigné et demande si des dérogations peuvent être accordées. Egalement, la route via le Pont d'Acigné étant régulièrement inondée, elle se demande s'il sera possible d'annuler le sens unique dans ce cas.

M. LE GUYADER, ayant suivi le dossier et la concertation avec les riverains, confirme qu'en cas d'inondation il sera possible de cacher les panneaux pour permettre la déviation par ce chemin. La décision de sens unique a été prise avec les services de la Préfecture, le Département et la Métropole. C'est en provenance du Val Froment qu'il y a le plus de véhicules à passer. Cette voie est trop petite pour un double sens. Pour faciliter le fonctionnement de l'exploitation agricole, celle-ci bénéficie d'une dérogation. Pour les autres habitants, la déviation n'est pas un obstacle. Le temps supplémentaire de trajet est infime et l'axe naturel reste la départementale.

M. FOUCHER précise, concernant les inondations, que le Département en règle générale, met un panneau d'information au niveau du rond-point de « Mouille-Pied ». Logiquement, les véhicules font demi-tour et ne s'engagent pas sur cette départementale.

Mme LE MAIRE redit que dans la configuration du secteur, M. LEHUGER est le seul riverain direct de cette voie qui ne dessert que son habitation. La partie de voie qui dessert les Douglas et le centre funéraire reste à double sens.

M. LE GUYADER indique que si la proposition d'un sens interdit « sauf riverains » avait été retenue tout le monde serait passé.

3/ Arrêtés anti pesticides

M. FOUCHER évoquant l'arrêté anti pesticides pris par le maire de Langouët au cours de l'été, indique que d'autres communes lui ont emboîté le pas. Contact a été pris avec l'association des maires de France pour les encourager à engager le dialogue au sein des communes et s'interroger de la limite à mettre au niveau des habitations pour les épandages de pesticides. M. FOUCHER interroge Mme le Maire sur sa position sur ces arrêtés et si la commune de Noyal-sur-Vilaine est prête à ce dialogue.

Mme LE MAIRE précise que c'est un sujet qui concerne tout le monde, pas simplement les enfants et les personnes fragiles. C'est un problème de santé publique sur lequel l'arrêté de M. CUEFF, maire de Langouët, a eu le mérite d'alerter et de développer le débat. C'est un débat qui se doit d'être au niveau national. Elle pense qu'il est très important aussi, et c'est dommage que les élus agriculteurs ne soient pas présents, que l'on ne monte pas les gens les uns contre les autres. Il faut que les riverains aient conscience du travail des agriculteurs et que les agriculteurs déjà soumis à des règles aient aussi conscience de l'inquiétude des riverains et des conséquences liées aux pesticides. Porter ce débat dans chaque commune, l'association des maires de France ne l'a pas encore suggéré et ne l'a pas encouragé. C'est d'abord à l'Etat de travailler sur ce point et il s'en est emparé puisqu'il évoque certaines distances. La commune ne rentrera pas dans cette notion de distance en raison de son aspect très technique. Il faut que les Maires, via leurs associations, les associations de protection des citoyens, les agriculteurs qui sont les premiers concernés discutent ensemble, en présence également de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour apporter des certitudes et des garanties.

4/ Ouverture des commerces le dimanche

M. FOUCHER fait part de la manifestation de plusieurs syndicats le week-end précédent contre l'ouverture des magasins le dimanche. Il a été suggéré que les maires installent des banderoles en entrée de commune pour montrer leur désaccord et M. FOUCHER sollicite la position de Mme le Maire sur cette proposition.

Mme LE MAIRE est étonnée et considère qu'il s'agit d'une rumeur n'ayant eu aucune demande en ce sens de la part du Pays de Rennes. C'est un sujet, là aussi, assez important. Les accords locaux prévalant uniquement dans le Pays de Rennes ont été cassés suite à un procès de surfaces commerciales ne les respectant pas. Les communes du Pays de Rennes se retrouvent donc dans la situation nationale. Les ouvertures de commerces le dimanche interpellent notre modèle social. C'est de la responsabilité de chacun de faire vivre les supérettes ouvertes le dimanche en centre-ville plutôt que de fréquenter une grande surface. Le Pays de Rennes a le souhait de retrouver un accord local mais ce n'est pas simple. Si les grands groupes sont intéressés par l'ouverture les dimanches, certains supermarchés n'y trouvent pas d'intérêt d'abord en raison de problématiques salariales qui ne sont pas négligeables, ensuite parce qu'ils estiment que leur chiffre d'affaires ne va pas augmenter mais être lissé et réparti différemment. Le commerce a beaucoup évolué et va continuer sa mutation en fonction des modes de vie des consommateurs.

5/ Étude mobilité du Pays de Châteaugiron Communauté :

Mme le Maire apporte des précisions sur l'étude de mobilité présentée par M. DENIEUL en début de séance. La communauté de communes a lancé cette étude afin de travailler avec les divers partenaires (Région, État, Département, Rennes Métropole) et avoir une vision des déplacements intra et extra-communautaires. Les communautés de communes ne sont pas organisatrices de transport et n'ont pas la possibilité de sortir de leurs frontières mais peuvent travailler avec les partenaires pour ce faire et trouver des jonctions. Un cabinet d'étude (MOBHILIS) a été retenu et dans ce marché, les maires ont souhaité une participation des habitants.

Un questionnaire en ligne est disponible sur le site Internet et une communication va être faite via la page Facebook et les panneaux lumineux. Un atelier participatif va se dérouler dans chaque commune avec une trentaine d'habitants ; pour la commune de Noyal-sur-Vilaine, il se déroulera le 16 octobre. Cet atelier est réservé aux habitants mais le questionnaire est aussi une manière pour les élus de participer.

Sur demande de M. FOUCHER, Mme LE MAIRE précise qu'un appel va être fait auprès des habitants leur précisant les modalités d'inscription.

6/ Remerciements :

- La rentrée scolaire s'est bien déroulée dans toutes les écoles. Mme le Maire remercie les enseignants et les parents d'élèves pour leur implication.

- Merci à toutes les associations et à Xavier SALIOT pour le Forum des associations, le samedi 7 septembre.

- Bravo aux Noyales pour la qualité de leur exposition actuellement en mairie et dont le vernissage a eu lieu le 2 septembre. Cela rappelle l'histoire de Noyal-sur-Vilaine et comment notre commune s'est développée.

- Le samedi 14 septembre, les nouveaux noyalais étaient accueillis en mairie. Ils furent nombreux à se déplacer pour découvrir leur nouvelle ville. Ça leur a permis de prendre conscience des équipements que nous leur proposons.

- *Merci aux associations de foot, d'athlétisme, collègue et à nos partenaires et élus pour leur présence lors de la pose de la 1^{ère} pierre des vestiaires sportifs du stade Paul Ricard. Pour le moment le planning est bien tenu. Les fondations sont déjà posées.*
- *La 30e course cycliste du trophée de la Communauté de communes s'est déroulée le dimanche 15 septembre avec de nombreux participants. Bravo aux bénévoles et à l'association pour cette manifestation.*

7/ Agenda

- *Conseil municipal, les lundis 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre*
- *Conseil communautaire, le jeudi 19 septembre*
- *Commission « sport » : mercredi 16 octobre 2019, 20 heures*
- *Zac multisites : 5^{ème} atelier participatif le mardi 17 septembre et réunion publique le mardi 24 septembre.*
- *Remise des prix des maisons fleuries, le vendredi 20 septembre*
- *Journée du patrimoine, le dimanche 22 septembre avec une visite de l'église à 14H30 et 16H00 organisée par l'association les Noyales*
- *CCAS, le mercredi 25 septembre*
- *Zac du Prieuré, rencontre de fin de travaux avec les habitants, le vendredi 27 septembre*
- *30 ans de Noyal Accueil, les samedi 28 et dimanche 29 septembre. Une invitation a été adressée aux élus. Il y aura des conférences et des rencontres.*
- *Inauguration de la rue Alexis Geffrault, le vendredi 4 octobre*
- *La semaine bleue se déroulera du 7 au 14 octobre et prévoit de nombreuses activités.*

Mme CARREE informe du programme, dont une promenade le lundi après-midi, sur Domloup, la dictée qui ne manque pas d'ambiance, le mardi, l'intergénérationnel, le mercredi après-midi avec les enfants de la Marelle. Benéo'Age organise une conférence très intéressante. La médiathèque va également faire une soirée « Jeux ». La gymnastique du vendredi sera ouverte à ceux qui le souhaitent. Le Conseil des sages organise aussi un atelier informatique de matériels adaptés pour les seniors. Il y aura les portes ouvertes au SMICTOM en fin de semaine et le cabaret en folie, le lundi 14 octobre, au Zéphyr pour clore cette semaine bleue.
- *Salon de l'Artisanat, les 12 et 13 octobre, salle Tréma : c'est une occasion de découvrir les artisans de notre territoire. Il y aura des conférences avec l'ADEME.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H19.

Un compte-rendu sommaire a été publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN**